

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2017
A 18 h 30 A LA SALLE DES FETES DE CHORGES**

Présents : Jean BERNARD, Jean-Marie BARRAL, Julien BRENIERE (jusqu'à 20h00), Christian DURAND, Jérôme ARNAUD, André DI VUOLO, Véronique PONS, Marie-Jeanne FAURE, Jean Pierre GANDOIS, Gérard GARNIER, Chantal EYMEOD, Marc AUDIER, Danielle BENOIT-CRESPIN, Mireille SERRES, Gérard MARCELLIN, Jehanne MARROU, Chantal FRANCOIS, André DIDIER, Colette GARCIN, Bernard FANTI, Marc VIOSSAT, Franck BERNARD-BRUNEL, Didier STEINVILLE, Georges GAMBAUDO, Pierre DOUSSOT, Gustave BOSQ, Valérie ROSSI, Jean Louis GLEIZE, Yves LELONG, Chantal ROUX , Valérie GRECARD, Victor BERENGUEL, Raymond HONORE, Camille BONNET, Jessica GUIARD.

Absents : Jacques GASQUET, Pierre VOLLAIRE

Absents excusés : Martine ASSANDRI donne pouvoir à Didier STEINVILLE
A partir de 20 h : Julien BRENIERE donne pouvoir à Jean-Marie BARRAL

Assiste également :



La séance est ouverte à 18h30.

Nomination du secrétaire de séance : Jean BERNARD

Madame la Présidente, remercie tous les membres de leur présence et procède à l'appel des délégués.

Le compte rendu du conseil communautaire de Serre-Ponçon du **05 janvier 2017**, est adopté à l'unanimité.

Colette GARCIN fait corriger une erreur de frappe sur un nom : Christian DURAND. Le compte rendu du conseil communautaire du Serre-Ponçon du **12 janvier 2017**, est adopté à l'unanimité.

➤ **RAPPORT N° 2017/37 : 5-2 Fonction des assemblées : commissions thématiques intercommunales – création d'une commission thématique supplémentaire « Développement économique »**

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ **RAPPORT N° 2017/38 : 5-2 Fonction des assemblées : création d'une commission spéciale « SDIS »**

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ **RAPPORT N° 2017/ 39 : 5-3 Désignation de représentants : Election des membres des commissions thématiques intercommunales et de la commission spéciale « SDIS »**

Marc VIOSSAT pense qu'il est important d'avoir une transversalité dans ces commissions, et donne l'exemple de l'abattoir de Guillemestre qui concerne la commission « Aménagement du territoire » et la commission « agriculture ».

Jean BERNARD ajoute qu'il faut que des élus étrangers à la commission puissent venir, notamment sur les sujets transversaux. Chantal EYMEOD confirme cette possibilité et ajoute que tous les conseillers sont invités pour information à toutes les commissions.

Chantal EYMEOD précise que les désignations manquantes doivent se faire avant la fin de la semaine.

Toutes les commissions sont désignées à l'unanimité.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/40 : 9-1 Autres domaines de compétence des communes et de regroupement de communes : Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie des déchets ménagers dénommé SMICTOM Serre-Ponçon

Chantal EYMEOUD salue le travail effectué avec brio et compétence de Caroline RUIZ et indique qu'elle sera donc directrice de la régie.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N° 2017/41 : 5-3 Désignation de représentants : Désignation des représentants au sein de la Commission de suivi de site (CSS) pour l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND)

Marc VIOSSAT indique que cette commission est une commission qui se réunit une fois par an et qui est très technique. Assistent le Préfet, la DREAL, les représentants d'associations,... Il faut être en capacité d'être bon car la durée de vie de l'ISDND d'Embrun est limitée. Il faut des représentants techniques.

Chantal ROUX accepte donc de laisser sa place à Marc VIOSSAT en tant que titulaire, Jacques GASQUET est suppléant.

La délibération est votée à l'unanimité.

➤ RAPPORT N°2017/ 42 : 9.1 Autres domaines de compétence des communes et de regroupement de communes : compétence promotion du tourisme – création d'un Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Ponçon

Victor BERENGUEL présente la délibération qui résulte d'un travail des élus, des directeurs des OT, piloté par Yves LELONG, qui était mandaté par Mme la Présidente pour travailler sur ce dossier.

Yves LELONG remercie les directeurs et directrices d'offices de tourisme et la directrice du comité de promotion pour le travail préparatoire effectué. Il indique que la forme associative est proposée pour le futur OTI. Il explique notamment les modalités de représentation de l'AG et du CA et ajoute que le code du tourisme prévoit au minimum que le Conseil Communautaire fixe le statut juridique de la structure, sa composition et le nombre de ses représentants au sein du CA et de l'AG. Il y aura 1 représentant par commune à l'AG (soit 17) et parmi ces 17 il y aura 11 représentants de la CCSP au CA de l'OTI, contre 12 venant des socio-professionnels.

Didier STEINVILLE souhaite rappeler ce qu'il a déjà indiqué au Conseil municipal d'Embrun, il indique qu'il faudra une situation avant et après la fusion. Il indique qu'il y a des disparités de salaires dans les personnels et qu'il faut en profiter pour repartir à « 0 » et éviter de générer des frustrations au sein de l'équipe. Il pense qu'il ne faudrait pas que la constitution de cette nouvelle entité se fasse sans remise à plat des carrières (parcours professionnels). Il souhaite que la gestion des ressources humaines soit exemplaire.

Yves LELONG rappelle qu'il s'agit d'une fusion absorption pour le maintien de certains labels obtenus au niveau de l'OT d'Embrun notamment (« Qualité tourisme »). Tous les OT sont dissous sauf celui d'Embrun. Le traité de fusion indique que tous les agents seront intégrés avec application du mieux-disant social. Yves LELONG rappelle que c'est un nouveau projet avec des nouvelles perspectives, que cela fait 15 ans qu'il se bat pour ce projet et qu'il a besoin des agents pour cette nouvelle démarche.

Chantal EYMEOUD rappelle que cet aspect a été pris en compte dès le départ, et que l'ensemble des personnels ont été reçus par le bureau d'études. Elle assure que la dimension humaine, le respect et la valorisation du personnel sont essentiels.

Yves LELONG dit qu'un organigramme a été proposé, mais qu'il n'est pas validé, ce qui sera fait en CA. La collectivité donnera les orientations à travers une convention d'objectifs.

Jean BERNARD demande si le bureau d'étude a terminé sa mission. Chantal EYMEOUD dit que la mission est terminée et qu'un autre bureau d'études gère la partie juridique relative à la mise en place. Il